



Saint-Ouen-Les-Vignes

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

DATE DE CONVOCATION

02/07/2024

DATE D’AFFICHAGE

15/07/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

L’an deux mille vingt-quatre, le huit Avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie CHANTREAU, M. Pascal CONZETT, Mme Claudette COURTOIS, M. Michel DESVAUX, Mme Marie-Agnès DOUARD, M. Olivier FERRISSE, Mme Dominique FLEURY, Mme Maud FOURNIAL, Mme Sophie PETIT, M. Logan SAEZ, M. Patrick TURBAT, M. Jean-Louis VOISARD

Etaient absents excusés :

Mme Sylvie SALMON-HUSZTI

M. Dominique GEAY

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs donnés à :

Mme Marie-Agnès DOUARD

M. Philippe DENIAU

Secrétaire de séance : M. DESVAUX

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux élus s’ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024.

Délibération n°2024-07-D1

Décision modificative n°1 du budget 2024

Il convient d’ajuster les crédits prévus au budget primitif afin d’intégrer les évolutions intervenues en cours d’année :

SECTION FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	COMPTE	BP	DM1	MOTIF
011- charges à caractère général	D-61521 Entretien Terrains	2 000 €	+ 23 000 €	Erreur de saisie budget
	D-615232 Entretien/réparation réseaux	1 500 €	+ 2 500 €	Alimentation électrique île
65- autres charges de gestion courantes	D-6541 Créances admises en non-valeur	100 €	+ 150 €	Non valeurs 2021-2022 : 242,45 €
023 – virement à la section d’investissement	D-023 Virement à la section d’investissement	329 439.96 €	- 25 650 €	
Equilibres			0	
SECTION INVESTISSEMENT				
OPERATION	COMPTE	BP	DM1	MOTIF
11-AMNGT ETANGS	D-2128	0	3 000 €	Pose d’une clôture
14 – GROSSE REPARATION	D-21318 réparations diverses	10 000 €	8 840 €	Réparations de bâtiments

BAT COM				
Chapitre - 021	R-021 virement de la section de fonctionnement	329 439.96 €	- 25 650 €	
12- EQUIPEMENT TRAVAUX VOIRIE	R-1323	0	6 673 €	FDSR 2024 aménagement abords boulangerie (1/2)
13- AMNGT LOCAUX SCOLAIRES	R-1328	0	7 776 €	SIEIL 2024 rénovation énergétique des bâtiments
14 – GROSSE REPARATION BAT COM	R-1321	0	15 951 €	DETR 2024 rénovation énergétique des bâtiments (1/2)
14 – GROSSE REPARATION BAT COM	R-1328	0	7 090 €	SIEIL 2024 rénovation énergétique des bâtiments
Équilibres			0	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget communal tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-07-D2

Admission en non-valeur des pièces irrécouvrables

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADMETTRE EN NON VALEUR** la somme de 242.45 € ;
- **D'IMPUTER** cette dépense à l'article 6541 – créances admise en non-valeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-07-D3

Acquisition d'une parcelle (ZV 52 à diviser) pour l'installation d'une réserve à incendie au jeune jouet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **FIXE** à 4,00 € le m² le prix d'achat des 200m² de terrain qui seront divisés de la parcelle ZV 52
- **DECIDE** de procéder à l'acquisition de la parcelle issue de la division, par acte authentique en la forme administrative, au prix de 800 €
- **AUTORISE** Mme Sophie PETIT, 1^{ère} Adjointe, à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'authentification de l'acte d'acquisition passé en la forme administrative.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-07-D4

Choix du devis pour le terrassement préalable à l'installation de la réserve incendie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **DE RETENIR** l'entreprise BARBOUX pour les travaux de terrassement, busage et clôture préalables à la mise en place de la citerne souple au Jeune Jouet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le devis afférent ainsi que toutes les pièces afférentes à ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-07-D5

Convention avec le centre de gestion d'Indre et Loire pour l'accompagnement à l'élaboration du document unique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention relative à l'accompagnement des collectivités et établissements publics dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques professionnels et l'élaboration du document unique avec le centre de gestion d'Indre et Loire
- **D'APPROUVER** le devis établi par le centre de gestion d'Indre et Loire pour un montant de 1 680 €
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Le Maire,
Philippe DENIAU

